Réf. Farde e-Assemblées : 2487131

N° OJ : **42**

Projet d'Arrêté - Conseil du 17/10/2022

Objet : Egalité des Chances.- Octroi de subsides.- Modification.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la Nouvelle Loi Communale;

Vu les crédits à l'article 84201/33202 du budget ordinaire 2022;

Considérant que dans le cadre des actions entreprises par la Ville de Bruxelles pour promouvoir l'égalité des chances, des subsides peuvent être accordés à différentes asbl et ONG;

Suite à une erreur adminsitrative;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : La décision n° 69 du Conseil communal du 09/05/2022 "Appel à projet #1" est modifiée comme ceci : remplacer "Belgium BearPride asbl - 676.876.787 - 2.000,00 EUR" par "Maison du Peuple d'Europe asbl - 521.710.837 - 2.000 EUR".

Annexes :